

ENTENTE DE PARTENARIAT // CULTURE ET ÉDUCATION  
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL RURAL AU MANITOBA  
ENTRE  
COMMISSION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE/  
DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE (DSFM)  
ET  
ASSOCIATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE (ACFM)  
29 AVRIL 2023

### La mise en contexte

Il est clair, à la lecture de la planification stratégique de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), que la culture et les arts sont des parties intégrantes de l'éducation dans les écoles francophones du Manitoba. On y trouve, entre autres, les objectifs suivants: l'« École communautaire citoyenne », le « renforcement du sentiment d'appartenance des élèves à leur école et à la Francophonie manitobaine », la « collaboration avec les organismes communautaires » et une « pédagogie et une offre de programmation culturelle qui favorisent une francophonie inclusive ». (Division scolaire franco-manitobaine, 2016)<sup>1</sup>

Un passeur culturel est quelqu'un qui « accompagne la personne, l'élève, l'enfant ou l'adulte, dans la construction de son identité culturelle en créant des occasions significatives de découverte et d'expression de la culture francophone tout en étant ouvert sur les autres cultures. Par des interventions qui éveillent les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie, le passeur culturel encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport à l'environnement. » (Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, 2009)

### L'engagement

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) et l'Association culturelle de la Francophonie manitobaine (ACFM) s'engagent à travailler de plus en plus de concert, en collaboration avec les enseignants, les travailleurs culturels et les artistes pour que les jeunes puissent vivre des expériences culturelles enrichissantes. L'ACFM encourage cet engagement dans le respect des rôles, des responsabilités et des possibilités de chaque personne.

Grâce à cet engagement, les enseignants, et les travailleurs culturels pourront jouer pleinement leurs rôles de passeurs culturels. Ils seront la courroie de transmission qui assurera que l'école de langue française ait accès aux outils, aux informations et aux ressources nécessaires pour appuyer le développement culturel et identitaire des élèves.

---

1 Plan stratégique de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM)

Les services et les programmes offerts par l'ACFM et ses membres dans leurs communautés rurales renforceront le lien entre l'école et sa communauté. Des projets novateurs et structurants permettront ainsi de créer et de renforcer la présence de la culture et de l'art à l'école et au sein de la communauté.

### Les objectifs de l'Entente de partenariat culture et éducation

- Offrir aux élèves du rural des occasions pour devenir des « influenceurs culturels » et se mobiliser afin de participer activement à la vie scolaire et communautaire.
- Fournir aux élèves du rural une possibilité de compléter leur curriculum des arts existant.
- Permettre aux communautés scolaires francophones en milieu rural d'avoir accès aux programmes et services culturels et artistiques dispensés par l'ACFM et ses membres.
- Valoriser et promouvoir l'engagement auprès des enseignants et des coordinateurs culturels ainsi qu'auprès du personnel de soutien des écoles rurales.

Alors que l'Entente de partenariat culture et éducation célèbre le développement culturel rural, celle-ci ne constitue pas ou ne crée pas, et ne devrait légalement constituer ou limiter aucune des parties concernées.

Cette Entente peut, en tout temps être révoquée, de part et d'autre, avec préavis de trois mois. Les deux parties ne sont aucunement liées à une contribution ou à un échange financier officiel.

Toutes initiatives ou projets où il y aurait des coûts rattachés seront officialisés sous forme de contrats de service ponctuels entre les partis, le cas échéant.

### Signatures des partenaires

Le 29 avril 2023


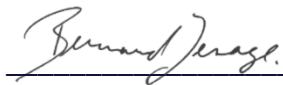
Le 29 avril 2023

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Date



\_\_\_\_\_

Bernard Lesage, président

\_\_\_\_\_

Janine Grift, présidente

Commission scolaire franco-manitobaine

Association culturelle de la Francophonie manitobaine



\_\_\_\_\_

Alain Laberge, directeur général

\_\_\_\_\_

Josée Thériault, directrice générale

Division scolaire franco-manitobaine

Association culturelle de la Francophonie manitobaine